

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 266

6 février 2009

SOMMAIRE

9 Realestates S.A.	12735	MSPE Metro Investors Lux S.à r.l.	12765
Advanced Industrial Development S.à r.l.	12722	Multi Investment Luxembourg Holding S.à r.l.	12723
Advance S.A.	12758	Multi Investment Projects S.à r.l.	12734
Algest Luxembourg S.A.	12722	Multi Investment Properties S.à r.l.	12734
Algest Luxembourg S.A.	12758	Nautilux Shipping S.A.	12735
Algest SE	12722	Polka Real Estate Holdings S. à r.l.	12758
Algest SE	12758	Redwood S.A.	12764
Apax International Investments Sàrl	12744	Reinvest Finance Ltd	12759
Betsy S.A.	12759	Retrimmo S.A.	12723
Boston Mere Property Holdings S.A.	12764	Royale Neuve VII S.à r.l.	12745
BS Investment Holding S.A.	12764	RP Babelsberg S.à r.l.	12723
Carmel Capital IV Sàrl	12760	RP Bergen S.à r.l.	12734
Cofingest S.A.	12724	RP Kosmoscenter S.à r.l.	12733
Concordia Investments S.A.	12761	RP Medicentre S.à r.l.	12733
Ernst & Young Management	12766	RP Oder S.à r.l.	12733
Estatinvest AG	12764	RP Ruegen S.à r.l.	12733
Five Stars Real Estate S.A.	12761	RP Schwedt S.à r.l.	12732
Forbel S.A.	12766	RP Waldstadt S.à r.l.	12758
Forbel S.A.	12766	Rubia Finance Group S.A.	12722
Freeman Holding S.A.	12761	Sirona Holdings S.A.	12765
Goodrich TMM Luxembourg B.V.	12751	SIX Pay S.A.	12725
Incam S.A.	12723	Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.	12766
Kabalux Sàrl	12760	Superfund Aviation S.A.	12757
Mafluxinvest Holding S.A.	12751	Tebia Company S.A.	12759
Malafin S.A.	12735	TPG Biotech JP (Lux) S.à r.l.	12762
Mi-Doux S.A.	12761	Verbier SA	12759
Monat S.A.	12724	Zee S.A.	12722
Monceau Fleurs International S.A.	12724		
Morgan Stanley Private Equity Holdings Lux S.à r.l.	12760		

**Algest SE, Société Européenne,
(anc. Algest Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.
R.C.S. Luxembourg B 31.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009010910/1682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02089. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Rubia Finance Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 101.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009010911/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02071. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Advanced Industrial Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 277.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Doeke van der Molen
Gérant Unique

Référence de publication: 2009010913/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04554. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Zee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 117.906.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009010929/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10859. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Multi Investment Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 106.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 jan. 2009.

Paul Lefering
Gérant

Référence de publication: 2009010925/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09766. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

RP Babelsberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 124.716.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.01.2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009010924/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03838. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Incam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 56.827.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009010932/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10141. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Retrimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 41.857.

En date du 30 décembre 2008, la société GEEVESTON VENTURES CORP. et Maître Romain LUTGEN ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Me Romain LUTGEN
Le domiciliataire

Référence de publication: 2009011024/268/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02952. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Cofingest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 47.525.

Société constituée le 18.04.1994 par-devant Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à PETANGE, publié au Mémorial C N° 336 du 13.09.1994.

Messieurs Régis DONATI, Mohammed KARA et Louis VEGAS-PIERONI, administrateurs, ainsi que Monsieur Jean-Marc HEITZ, commissaire aux comptes ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société COFINGEST S.A. établi au 22, boulevard Pierre Dupong, L-1430 LUXEMBOURG, a été dénoncé le 07.01.2009.

Luxembourg, le 07.01.2009.

MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009011218/545/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05097. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Monceau Fleurs International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.120.

—
*Extrait des décisions prises
lors du Conseil d'Administration tenu en date du 24 novembre 2008*

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les administrateurs de catégorie B de la Société, Christophe DAVEZAC et Géraldine SCHMIT ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009011208/587/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02255. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Monat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.270.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 21 novembre 2008

Monsieur DIEDERICH Georges, Monsieur HEITZ Jean-Marc et Monsieur Régis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statuaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

MONAT S.A.

Régis DONATI / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009011112/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05099. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

SIX Pay S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 144.087.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

SIX Group AG, a corporation incorporated under Switzerland with Trade Register N° CH-020.3.026.400-2, having its registered office at c/o SWX Swiss Exchange, Selnaustrasse 30, 8001 ZURICH, Switzerland, duly represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, by virtue of a proxy given in Zürich, on December 22nd, 2008.

Such proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of an "individual public limited company" (société anonyme unipersonnelle), which is hereby incorporated.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. An "individual public limited company" (société anonyme unipersonnelle), (hereinafter the "Company") is hereby established by the sole owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future. The Company shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended among others by the law of August 25, 2006 relating to the "société anonyme unipersonnelle", as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the company is to promote development in the payment industry, such as card acquiring, POS sales and services, managed services etc., as well as the development of international card schemes programs, such as Mastercard or Visa within Luxembourg and the European Union. In this respect the Company may carry out any activities relating to the accomplishment of its purposes and participate otherwise in these activities and, in particular, act as "Principal member". The Company shall be governed by the law of 5th April 1993, as amended, relating to the financial sector.

The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, securities of any kind and administrate, control and develop its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general partner or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar company structures.

The Company may also hold, acquire and sell real estate, develop and/or rent such properties and perform any activities in relation with such properties located in Luxembourg or abroad.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "SIX Pay S.A.".

Art. 5. The registered office is established in Leudelange. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the sole director or as the case may be, of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The corporate capital is set at two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-), divided into two hundred thousand (200,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Art. 7. The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholder, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single share or two or more shares.

C. Management

Art. 8. The Company will be governed by a sole director or, as the case may be, by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The sole director or the directors will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, by the shareholders' meeting, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. The directors are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 9. The board of directors (if any) will choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman will preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors at least twenty-four hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the board may from time to time determine.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if all the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions will be validly taken by the unanimity of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 10. The minutes of any meeting of the board of directors (if any) will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

Art. 11. The sole director or, as the case may be, the board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders are in the competence of the sole director or of the board of directors.

Art. 12. The sole director or, as the case may be, the board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 13. The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole director or, as the case may be, by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any

persons to whom such signatory power has been delegated by the sole director or by board of directors, but only within the limits of such power.

Art. 14. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

D. Decisions of the sole shareholder and Meeting of shareholders

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to the general meeting of shareholders and his decisions shall be registered in the Company's minutes.

In case of more shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders and has the powers conferred upon it by law.

Art. 16. The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Tuesday of June at 2.00 p.m. of each year. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 17. The sole director or as the case may be the board of directors may convene the sole shareholder or in case of plurality, the shareholders to other general meetings. In case of plurality of the shareholders, such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor or the auditors made in the forms provided for by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The sole director or the board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholder(s) determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The sole director or the board of directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment on dividends.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The two hundred thousand (200,000) shares have all been subscribed by SIX Group AG, prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) is as now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

1) The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2009.

2) The First Annual General Meeting shall be held in June 2010.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand and eight hundred euros (EUR 3,800.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder resolves to set at four (4) the number of directors and further resolves:

1. to appoint as directors of the Company:

- Mr Hans-Martin MOSER, Company Director, born on January 21st, 1955 in Bern, Switzerland, and residing at Loretohöhe 21, 6300 Zug, Switzerland,

- Mrs Ursula LA ROCHE, Company Director, born on January 13th, 1966 in Baden, Switzerland, and residing at Heilighüsli 18, 8053 Zurich, Switzerland,

- Mrs Dorothee CIOLINO, lawyer, born on July 4th, 1973 at Epinal, France, and residing at 81 Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg,

- Mr Mirko OBERHOLZER, legal counsel, born on June 3rd, 1963 in Zurich, Switzerland, and residing Lerchenbergs-trasse 94, 8703 Erlenbach, Switzerland.

The mandate of the directors shall expire at the annual general meeting which will be held in 2010.

2. to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor:

ERNST & YOUNG, ayant son siège social 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 47.771.

The mandate of the statutory auditor shall expire at the annual general meeting which will be held in 2010.

3. to fix the address of the registered office of the company at 15 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above mandator, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-quatrième jour du mois de décembre

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU:

SIX Group AG, une société de droit de Suisse, établie et ayant son siège social à c/o SWX Swiss Exchange, Selnaustrasse 30, 8001 ZURICH, Suisse, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro CH-020.3.026.400-2, dûment représentée par Mme Corinne PETIT, employée privée, en vertu d'une procuration donnée à Zürich, le 22 décembre 2008.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

A. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Une société anonyme unipersonnelle (ci après la "Société") est établie par le seul détenteur des actions créées ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 relatif à la société anonyme unipersonnelle, ainsi que par les présent Statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la promotion du développement du secteur des paiements comme l'activité paiement par carte bancaire, la vente et les services POS, "Managed Services" etc., ainsi que la participation à des programmes de développement des cartes internationales comme Mastercard ou Visa sur le territoire de Luxembourg et européen. Par conséquent, la Société pourra exercer toute activité menant à l'accomplissement de son objet et participer à ces activités de quelque manière que ce soit et, en particulier, agir comme "Membre Principal".

La Société est également soumise à la loi du 5 avril 1993, telle que modifiée, relative au secteur financier.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou apporter son concours de quelque manière que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé, commanditaire ou commandité indéfiniment responsable pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut également détenir, acquérir ou vendre des immeubles, promouvoir et/ou louer ces propriétés et réaliser toute opérations relatives à ses propriétés situées à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "SIX Pay S.A."

Art. 5. Le siège social est établi à Leudelange. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution de l'administrateur ou le cas échéant, du conseil d'administration. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) représenté par deux cent mille (200.000) actions, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Art. 7. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire, sauf celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

C. Administration

Art. 8. La Société sera administrée par un administrateur unique ou le cas échéant par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Le ou les administrateurs seront élus par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration, le cas échéant, choisira un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent.

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires ainsi que les conseils d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera un autre administrateur en tant que président pro tempore par un vote à la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Chacune des réunions du conseil d'administration sera tenue au Luxembourg ou à tout autre endroit tel que le conseil pourra de décider à tout moment.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la totalité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration

Art. 11. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

Art. 12. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

La nomination d'un administrateur en tant que délégué à la gestion journalière nécessite l'autorisation préalable de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.

Art. 14. La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

D. Décisions de l'actionnaire unique et Assemblée des actionnaires

Art. 15. L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 14h00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. L'associé unique ou le conseil d'administration peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital de la Société le requièrent.

Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peut être tenue à l'étranger si, dans de l'opinion des administrateurs, qui est définitive, des circonstances de force majeures le justifient.

Art. 18. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires, faite selon les règles prescrites par la loi. La convocation contiendra les points mis à l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne actionnaire ou non, comme mandataire,.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.

E. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des profits

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Sans préjudice des conditions fixées par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. L'administrateur unique ou le conseil détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'actionnaire unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les deux cent mille actions de la Société ont été souscrites par la société SIX Group AG, prémentionnée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que le montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le dernier jour du mois de décembre 2009.

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en juin 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille huit cents euros (EUR 3.800,-).

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique décide de fixer à quatre (4) le nombre des administrateurs et décide en outre:

1. de nommer en tant qu'administrateurs de la Société:

- M. Hans-Martin MOSER, Directeur, né le 21 janvier 1955 à Bern, Suisse, et résidant Loretohöhe 21, 6300 Zug, Suisse,
- Mme Ursula LA ROCHE, Directrice, née le 13 janvier 1966 à Baden, Suisse, et résidant Heilighüsli 18, 8053 Zurich, Suisse,
- Mme Dorothee CIOLINO, avocate, née le 4 juin 1973 à Epinal, France, et résidant 81 Route d'Arlon, L-1140, Luxembourg,
- M. Mirko OBERHOLZER, juriste, né le 3 juin 1963 à Zurich, Suisse, et résidant Lerchenbergstrasse 94, 8703 Erlenbach, Switzerland.

Le mandat des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui sera tenu en 2010.

2. de fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, ayant son siège social 7, Parc d'Activité Syrdall, L -5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 47.771.

Le mandat du commissaire aux comptes se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui sera tenu en 2010.

3. de fixer le siège social de la Société à 15 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 2 janvier 2009. LAC/2009/50. Reçu mille euros Eur 0,5% = 1.000,-

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009010606/5770/403.

(090009225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

RP Schwedt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.737.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.01.09.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009010917/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03847. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

RP Ruegen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.322.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.01.09.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009010918/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03846. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

RP Oder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.712.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.01.2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009010919/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03845. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

RP Medicentre S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.837.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.01.2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009010920/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03844. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

RP Kosmoscenter S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.841.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.01.2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009010921/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03843. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

RP Bergen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.438.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.01.2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009010922/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03842. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Multi Investment Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Paul Lefering

Gérant

Référence de publication: 2009010926/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09763. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Multi Investment Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Paul Lefering

Gérant

Référence de publication: 2009010927/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09764. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Nautilux Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5960 Itzig, 33, rue de l'Horizon.
R.C.S. Luxembourg B 66.114.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009010930/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10145. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

9 Realestates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 134.322.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009010931/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10860. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Malafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.092.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906,

ici représentée par Monsieur Grégory GUISSARD, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 24 novembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "MALAFIN S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin, à 10 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du conseil d'administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une

date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., préqualifiée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cents (100) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.500,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Madame Betty PRUDHOMME, née à Arlon (Belgique), le 30 janvier 1960, demeurant au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(ii) Madame Céline BONVALET, née à Evreux (France), le 7 mai 1972, demeurant au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(iii) Monsieur Grégory GUISSARD, né à Braine l'Alleud (Belgique), le 1^{er} août 1980, demeurant au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2014; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight on the twenty-sixth of November.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., a "société anonyme" incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, and registered with the Registrar of companies of Luxembourg under the number B 65.906,

hereby represented by Mr Grégory GUISSARD, Jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated November 24th, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "MALAFIN S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of one hundred (100) ordinary shares with a par value of three hundred ten euro (EUR 310.-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Friday of the month of June, at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2009.

The first annual General Meeting will be held in 2010.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., prenamed, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the one hundred (100) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 2,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors:

(i) Mrs Betty PRUDHOMME, born in Arlon (Belgium), on January 30th, 1960, residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(ii) Mrs Céline BONVALET, born in Evreux (France), on May 7th, 1972, residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(iii) Mr Grégory GUISSARD, born in Braine l'Alleud (Belgium), on August 1st, 1980, residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2014; and

5. that the address of the registered office of the Company is in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French versions, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Signé: G. GUISSARD et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2008. LAC / 2008 / 48815. Reçu cent cinquante-cinq euros € 155,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009010611/7241/500.

(090009357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Apax International Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 219.356,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.568.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 décembre 2008 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée.
2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011222/1035/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04380. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Royale Neuve VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.089.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of December.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

BNP PARIBAS - Succursale de Luxembourg, having its office in L-2087 Luxembourg 23-25, avenue de la Porte-Neuve, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 23.968,

here represented by Mr Pierre Sprimont, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 12 December 2008.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the subscription, the taking of participating interests, the financing and holding of interests in whatsoever form, in any Luxembourg and foreign companies, consortium or group of companies as well as the management of the funds placed at its disposal, the control, the management and the development of such participations.

The Company may carry out any commercial, industrial and financial, operations as well as any transactions on real estate or on movable property which are related directly or indirectly to its purpose.

The Company may borrow in all forms and in any manner whatsoever, in compliance with applicable laws and regulations, in particular through the creation and issue, through private subscription, of bonds or of hybrid securities of any kind with exception of any public issue.

The Company can also guarantee, grant loans or otherwise assist companies in which the Company has a direct or indirect participation or companies being a part of its group.

The Company is authorized to pledge, mortgage or otherwise create security interests in or over its assets, property and rights to guarantee the payment of any amounts payable under any loan, bond, note, debenture or other debt or hybrid instrument issued by the company.

The Company may apply any techniques and instruments relating to its assets or/and investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks and other counterpart risk.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "ROYALE NEUVE VII S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound by the signature of the sole manager and in case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be

shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All of the one hundred twenty-five (125) shares are subscribed by BNP PARIBAS - Succursale de Luxembourg, aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.00.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the Company for an unlimited period:

- Mrs Stéphanie MAJCHRZAK, administrateur de sociétés, born on 8 March 1968 in Stains, France, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg;

- Mr Yvan JUCHEM, administrateur de sociétés, born on 8 December 1960 in Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg;

- Mr Noël DIDIER, administrateur de sociétés, born on 1 August 1953 in Bastogne, Belgique, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxy holder and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the the proxy holder of the above appearing party, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

BNP PARIBAS - Succursale de Luxembourg, ayant son adresse à L-2087 Luxembourg, 23-25, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.968,

ici représentée par Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 12 décembre 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises luxembourgeois ou étrangers ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes et de quelque façon que ce soit, dans le respect des lois et règlements applicables, et en particulier par la création et l'émission, par voie de souscription privée, d'obligations ou de titres hybrides de toute nature à l'exclusion de toute émission publique.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de société que la société elle-même.

La Société est autorisée à nantir, hypothéquer ou créer d'autres sûretés sur ses actifs, propriétés et droits afin de garantir le paiement de toutes les sommes dues au titre de crédits, obligations, titres et autres instruments de dette ou instruments hybrides émis par la société.

La Société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts et autre risque de contrepartie.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "ROYALE NEUVE VII S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'intégralité des cent vingt-cinq (125) parts sociales est souscrite par BNP PARIBAS - Succursale de Luxembourg, préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,00.

Résolutions

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social prend les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Madame Stéphanie MAJCHRZAK, administrateur de sociétés, née le 8 mars 1968 à Stains, France, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg;

- Monsieur Yvan JUCHEM, administrateur de sociétés, né le 8 décembre 1960 à Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg.

- Monsieur Noël DIDIER, administrateur de sociétés, né le 1^{er} août 1953 à Bastogne, Belgique, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SPRIMONT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. LAC/2008/51063. Reçu soixante-deux euros cinquante cents € 62,50

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009010710/7241/322.

(090009309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Mafluxinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.580.

Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 décembre 2008

1. L'assemblée accepte la démission des administrateurs de la catégorie B, Monsieur Yves Mertz et Monsieur Maurice Houssa.

2. L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs de la catégorie B, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Patrick Rochas, demeurant professionnellement à 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;

- Madame Sylviane Courtois, demeurant professionnellement à 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAFLUXINVEST HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009010852/1682/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Goodrich TMM Luxembourg B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 83.441.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of September.

In front of Maître Roger ARRENSDORFF, notary public with professional address in Mondorf-Les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Goodrich TMM Luxembourg B.V.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", incorporated under Dutch law, having its registered office in Amsterdam and its domicile and principal establishment at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 83.441, established in Luxembourg on the 16th day of August 2001 by a notarial deed passed in front of Maître Francis KESSELER, notary public residing in Esch-sur-Alzette, which establishment has been published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-137 dated 25 January 2002, which articles of association have been lastly amended by notary deed dated on 7th July, 2006 passed in front of Maître Jean-Joseph SCHWACHTGEN, former notary public residing in Luxembourg and published in the Memorial C n°1940 of 17 October 2006 (the "Company").

The meeting is presided by Maître Faruk Durusu, lawyer, with address at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary, Christelle DEMICHELET, employee, residing in Algrange (France), and the meeting elects as scrutineer Denise RISCH, employee, residing in Mondorf-les-Bains.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain here annexed to be registered with the present deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) each, representing the whole share capital of the Company (the "Current Shares"), are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder of the Company expressly states having been duly informed beforehand.

In this respect, the sole shareholder of the Company, present or duly represented, declared to waive its right to the prior notice of the current meeting and acknowledged being sufficiently informed on the agenda, considered itself having been validly convened to the present meeting and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda mentioned hereunder.

The sole shareholder of the Company also declared that all the documentation produced to the meeting had been put at its disposal in advance in order to allow it to examine carefully each document.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 50 (fifty Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro) to EUR 25,050 (twenty-five thousand and fifty Euro) by the issue of 1 (one) new share with a nominal value of EUR 50 (fifty Euro), subject to the payment of a global share premium of EUR 508,740,079 (five hundred eight million seven hundred forty thousand seventy-nine Euro), of which EUR 5 (five Euro) shall be allocated to the legal reserve;

2. Subscription, intervention and payment by Goodrich (Gibraltar) Holding Limited, a company incorporated and organized under the laws of Gibraltar, having its statutory seat in Gibraltar and its registered place of business at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, of the 1 (one) new share by way of a contribution in kind of all its assets and liabilities to the Company;

3. New composition of the shareholding of the Company;

4. Subsequent amendment of article 3 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been adopted:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 50 (fifty Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro) to EUR 25,050 (twenty-five thousand fifty Euro) by the issue of 1 (one) new share with a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) (the "New Share"), subject to the payment of a share premium in the amount of EUR 508,740,079 (five hundred eight million seven hundred forty thousand seventy-nine Euro), of which an amount of EUR 5 (five Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property) of Goodrich (Gibraltar) Holding Limited, a company incorporated and organized under the laws of Gibraltar, having its statutory seat in Gibraltar and its registered place of business at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, being also the sole shareholder of the Company (the "Contributor"), excluding the Current Shares.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Share by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities, but excluding the Current Shares, all as hereinafter described (the "Contribution").

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Maître Faruk Durusu, lawyer, with address at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe the 1 (one) share representing the New Share issued by the Company in consideration of the Contribution.

The issue of the New Share is also subject to the payment of a share premium in the amount of EUR 508,740,079 (five hundred eight million seven hundred forty thousand seventy-nine Euro) (the "Share Premium") of which an amount of EUR 5 (five Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

The New Share as well as the Share Premium are fully paid up by the Contributor through a contribution in kind of all its assets and liabilities as defined in article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended from time to time and which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

The assets and liabilities contributed are owned by the Contributor, a company having its registered office in the European Union and are documented in the balance sheet of the Contributor dated September 10th, 2008, which balance sheet will remain attached hereto.

The assets and liabilities of the Contribution consist of the following assets and liabilities:

Assets

(i) all issued and paid-up shares in the capital of Goodrich Investments Limited, a private company with limited liability incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its principal place of business at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar;

(ii) all of the Contributor's rights, title and interest under a receivable, including the right to receive payment from the Company for a principal amount of EUR 24,399,959 (twenty-four million three hundred ninety-nine thousand nine hundred fifty-nine Euro), of which the USD equivalent amount is USD 34,408,823 (thirty-four million four hundred eight thousand eight hundred twenty-three United States Dollars) using the EUR/USD exchange rate generated by Bloomberg on September 9th, 2008 at 14.10 Hrs London time being USD 1.4102 for EUR 1, together with all accrued interest thereon, such right to receive payment from the Company amounting globally to EUR 27,225,308 (twenty-seven million two hundred twenty-five thousand three hundred eight Euro), of which the USD equivalent amount is USD 38,393,129 (thirty-eight million three hundred ninety-three thousand one hundred twenty-nine United States Dollars), using the EUR/USD exchange rate generated by Bloomberg on September 9th, 2008 at 14.10 Hrs London time being USD 1.4102 for EUR 1;

(iii) all of the Contributor's rights, title and interest under a receivable amounting to EUR 71 (seventy-one Euro) of which the USD equivalent amount is USD 100 (one hundred United States Dollars) using the EUR/USD exchange rate generated by Bloomberg on September 9th, 2008 at 14.10 Hrs London time being USD 1.4102 for EUR 1 owed to the Contributor by HEJ Holding Inc., a corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its principal place of business at Four Coliseum Centre, 2730 West Tyvola Road, Charlotte, NC 28217-4578, United States of America; and

(iv) any and all assets and liabilities of the Contributor that exist at the date hereof, that are not mentioned because unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, which would be attached thereto in any manner whatsoever,

It is acknowledged that, on the day of the present meeting and right before the Contribution being made, the Contributor, in its capacity as sole shareholder of the Company, already holds all the Current Shares, i.e all the 500 (five hundred) shares of EUR 50 (fifty Euro) each, representing the entire and paid-up share capital of the Company.

It is resolved that in order to avoid the cancellation of the Current Shares and their replacement by similar new shares to be issued by the Company to the Contributor in consideration of the Contribution, the Current Shares are not to be contributed to the Company as part of the Contribution.

It is further acknowledged that the value of the Contribution (as indicated below) does not consider/include the value of the Current Shares and that, as a technical result, further to the Contribution, the Current Shares will not be cancelled and that, furthermore the complexities that would result from such a de-facto repurchase of the Current Shares from a Dutch law perspective will not present itself.

Considering the above, and the neutral impact of the non contribution of the Current Shares to the Company, it is considered and resolved that the Contribution represents an all assets and liabilities contribution made by the Contributor to the Company in the meaning of Article 4.1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

Valuation

The net value of this contribution in kind is EUR 508,740,129 (five hundred eight million seven hundred forty thousand one hundred twenty-nine Euro), which USD equivalent amount is USD 717,425,329 (seven hundred seventeen million four hundred twenty-five thousand three hundred twenty-nine United States Dollars) using the EUR/USD exchange rate generated by Bloomberg on September 9th, 2008 at 14.10 Hrs London time being USD 1.4102 for EUR 1, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Capital duty exemption request

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg capital company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property) of a capital company having its registered office in a member States of the European Union, nothing withheld or excepted (except the Current Shares as indicated above), to the Company, the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of Article 4,1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

(a) Mrs Janice Allgrove, with address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, class A Manager;

(b) Mr Raymond Lejoncq, with address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, class A Manager; and

(c) Mr Jeannot Jonas, with address at Four Coliseum Center, 2730 West Tyvola Road, Charlotte, NC 28217, U.S.A., class B Manager.

all represented here by Maître Faruk Durusu, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and acting in their capacity as managers of the Company, require the notary to act what follows: Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Goodrich (Gibraltar) Holding Limited: 501 (five hundred and one) shares.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 3 of the Company's articles of association which shall then be read as follows:

" **Art. 3.** The company's authorized capital is equal to the issued capital and amounts to twenty-five thousand and fifty Euro (EUR 25,050.-), divided into five hundred and one (501) shares of a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6.600,- (six thousand six hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix septembre.

Par devant Maître Roger Arrensdoerff, notaire résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Goodrich TMM Luxembourg B.V.", une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, constituée suivant la loi des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam et son domicile ainsi que le lieu de son établissement principal au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.441, établie au Luxembourg le 16 août 2001 par acte notarié passé par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, lequel établissement a été publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro C-137 daté du 25 janvier 2002, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié daté du 7 juillet 2006 passé par-devant Maître Jean-Joseph SCHWACHTGEN, ancien notaire de résidence à Luxembourg et publié au Mémorial C n° 1940 du 17 octobre 2006 (la "Société"). L'assemblée est présidée par Faruk Durusu, avocat, résidant professionnellement à 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant à Algrange (France), et l'assemblée élit comme scrutateur Denise RISCH, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains.

Le président demande au notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire soussigné, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de 50 Eur (cinquante Euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société (les "Parts Actuelles"), sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

A cet égard, l'associé unique de la Société, présent ou dûment représenté, a déclaré renoncer à son droit de convocation préalable relative à la présente réunion et reconnu avoir été suffisamment informé de l'agenda, s'est considéré comme ayant été valablement convoqué à la présente réunion et a partant accepté de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour mentionné ci-dessous.

L'associé unique de la Société a également déclaré que toute la documentation produite lors de la réunion avait été mise à sa disposition suffisamment en avance afin de lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 50 EUR (cinquante Euros) afin de le porter de son montant actuel de 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros) à 25.050 EUR (vingt-cinq mille cinquante Euros) par l'émission de 1 (une) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante Euro), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 508.740.079 EUR (cinq cent huit millions sept cent quarante mille soixante dix-neuf Euros), dont 5 EUR (cinq Euros) seront affectés à la réserve légale;

2.- Souscription, intervention et paiement par Goodrich (Gibraltar) Holding Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège principal d'affaires au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, de 1 (une) nouvelle part sociale au moyen d'un apport en nature à la Société de tous ses actifs et passifs;

3.- Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

4.- Modification consécutive de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions ci-dessus; et

5.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 50 EUR (cinquante Euros), afin de le porter de son montant actuel de 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros) à 25.050 EUR (vingt-cinq mille cinquante Euros) par l'émission de 1 (une) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante Euros) (la "Nouvelle Part Sociale"), moyennant le paiement d'une prime d'émission de 508.740.079 EUR (cinq cent huit millions sept cent quarante mille soixante dix-neuf Euros), dont 5 EUR (cinq Euros) seront affectés à la réserve légale, la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en l'ensemble des actifs et passifs (entière du patrimoine) de Goodrich (Gibraltar) Holding Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège principal d'affaires au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar ("Apporteur"), excluant les Parts Actuelles.

Seconde résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur de la Nouvelle Part Sociale par apport en nature de l'ensemble de ses actifs et passifs, mais excluant les Parts Actuelles, le tout tel que décrit ci-dessous ("Apport").

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Maître Faruk Durusu, avocat, ayant son adresse au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire à 1 (une) part sociale représentant la Nouvelle Part Sociale émise par la Société en contrepartie de l'Apport.

L'émission de la Nouvelle Part Sociale est également sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 508.740.079 EUR (cinq cent huit millions sept cent quarante mille soixante dix-neuf Euros) (la "Prime d'Emission"), dont 5 EUR (cinq Euros) seront affectés à la réserve légale.

La Nouvelle Part Sociale ainsi que la Prime d'Emission ont été intégralement libérées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature de l'ensemble de ses actifs et passifs tel que défini par l'article 4-1 (quatre-un) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Description de l'apport

Les actifs et passifs apportés appartiennent à l'Apporteur, une société ayant son siège social dans l'Union Européenne et sont documentés dans la copie du bilan de l'Apporteur daté du 10 septembre 2008, lequel sera joint au présent acte. Les actifs et passifs de l'Apporteur sont composés de:

Actifs

(i) toutes les parts sociales émises et libérées dans le capital social de la société Goodrich Investments Limited, une société à responsabilité constituée et existant sous la loi de Gibraltar, ayant son principal siège d'affaires au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar;

(ii) tous les droits, titres et intérêts de l'Apporteur sur une créance, incluant le droit de recevoir paiement de la part de la Société pour un montant en principal de 24.399.959 EUR (vingt-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante-neuf Euros), un tel montant représentant l'équivalent en EUR de 34.408.823 USD (trente-quatre millions quatre cent huit mille huit cent vingt-trois dollars américains) en utilisant le taux de change USD/EUR généré par Bloomberg le 9 septembre 2008 à 14H10 heure de Londres, étant 1,4102 USD pour 1 EUR, avec tous les intérêts accumulés sur cette somme et représentant à la date qu'en tête la somme de 27.225.308 EUR (vingt-sept millions deux cent vingt-cinq mille trois cent huit Euros), un tel montant représentant quant à lui l'équivalent en EUR de 38.393.129 USD (trente-huit millions trois cent quatre vingt-treize mille cent vingt-neuf dollars américains) en utilisant le taux de change USD/EUR généré par Bloomberg le 9 septembre 2008 à 14H10 heure de Londres, étant 1,4102 USD pour 1 EUR.

(iii) tous les droits, titres et intérêts de l'Apporteur sur une créance d'un montant en principal de 71 EUR (soixante et onze Euros), un tel montant représentant l'équivalent en EUR de 100 USD (cent dollars américains) en utilisant le taux de change USD/EUR généré par Bloomberg le 9 septembre 2008 à 14H10 heures de Londres, étant 1,4102 USD pour 1 EUR due à l'Apporteur par HEJ Holding Inc., une société organisée sous le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son établissement principal au Four Coliseum Centre, 2730 West Tyvola Road, Charlotte, NC 28217-4578, Etats-Unis d'Amérique; et

(iv) Ainsi que tout élément d'actif ou de passif détenu par l'Apporteur qui existe à la date du présent acte, non mentionné parce qu'inconnu, qui est apporté avec tous les droits, titres, engagements et obligations qui pourraient y être attachés de quelque manière que ce soit.

Il est pris acte qu'en date de la présente assemblée générale et juste avant que l'Apport soit effectué, l'Apporteur, en sa qualité d'associé unique de la Société, détient déjà toutes les Parts Actuelles, c'est-à-dire toutes les 500 (cinq cents) parts de 50 EUR (cinquante Euros) chacune, représentant l'entière part du capital social de la Société qui est au demeurant entièrement libéré.

Il est décidé, afin d'éviter l'annulation des Parts Actuelles et leur remplacement par des parts sociales nouvelles identiques à émettre par la Société au bénéfice de l'Apporteur en contrepartie de l'Apport, de ne pas contribuer les Parts Actuelles à la Société comme faisant partie de l'Apport.

Il est ensuite pris acte que la valeur de l'Apport (telle qu'indiquée ci-dessous) ne prend pas en considération/n'inclue pas la valeur des Parts Actuelles et que, techniquement, suite à l'Apport, les Parts Actuelles ne seront pas annulées et que, de plus, les complications qui résulteraient d'un tel rachat de-facto des Parts Actuelles d'un point de vue du droit Néerlandais ne se présenteront pas. Considérant ce qui précède, et l'effet neutre de la non contribution des Parts Actuelles à la Société, il est considéré et décidé que l'Apport représente un apport d'entière part d'actifs et de passifs fait par l'Apporteur à la Société au sens de l'Article 4.1 (quatre-un) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971 telle que modifiée, laquelle prévoit l'exemption du droit d'apport.

Évaluation

La valeur nette de cet apport en nature s'élève à 508.740.129 EUR (cinq cent huit millions sept cent quarante mille cent vingt-neuf Euros), représentant l'équivalent en Euros de 717.425.329 USD (sept cent dix-sept millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent vingt-neuf dollars américains) en utilisant le taux de change USD/EUR généré par Bloomberg le 9 septembre 2008 à 14H10 heure de Londres, étant 1,4102 USD pour 1 EUR. Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur d'apport datée du 9 septembre 2008 qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

Requête en exonération de droits d'apports

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société de capitaux luxembourgeoise par un apport en nature à la Société consistant en l'ensemble de tous les éléments d'actifs et passifs (entière part du patrimoine) d'une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, sans aucune retenue ou exception (sauf les Parts Actuelles tel qu'indiqué ci-dessus), la Société demande expressément, pour l'apport décrit ci-dessus effectué par l'Apporteur, à bénéficier de l'application de l'article 4-1 (quatre-un) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Intervention des gérants

Sur ce, interviennent:

(a) Mme Janice Allgrove, demeurant au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant de classe A;

(b) M. Raymond Lejoncq, demeurant au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant de classe A; et

(c) M. Jeannot Jonas, demeurant au Four Coliseum Center, 2730 West Tyvola Road, Charlotte, NC 28217, U.S.A., Gérant de classe B. Tous représentés par Maître Faruk Durusu, susnommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et agissant en leur qualité de gérants de la Société, demandent au notaire d'acter ce qui suit: Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux donne expressément son accord sur la description de cet apport en nature, sur son évaluation, et confirme la validité de la souscription et de la libération.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport étant totalement réalisé, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- Goodrich (Gibraltar) Holding Limited: 501 (cinq cent une) parts sociales.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social autorisé de la Société est égal au capital souscrit et est fixé à vingt-cinq mille cinquante Euros (25.050 EUR) divisé en cinq cent une (501) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (50 EUR) chacune."

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 6.600,- (six mille six cents Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte. Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: DURUSU, DEMICHELET, RISCH, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 23 septembre 2008. REM 2008/1183. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Mondorf-les-Bains, le 6 octobre 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009010730/218/326.

(090008914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Superfund Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 91.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009010909/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04452. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Advance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 55.546.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009010935/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10129. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Algest SE, Société Européenne,**(anc. Algest Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 31.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009010912/1682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02068. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Polka Real Estate Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 134.414.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.01.09.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009010914/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03836. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

RP Waldstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.713.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.01.09.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009010916/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03848. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Betsy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 82.471.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Pour Betsy S.A.

Signature

Référence de publication: 2009010950/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09381. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Verbier SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 80.977.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Pour VERBIER S.A.

Signature

Référence de publication: 2009010951/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09374. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Tebia Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.357.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Pour TEBIA COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2009010952/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09368. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Reinvest Finance Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 129.634.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009010948/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00675. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Kabalux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 116, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 94.966.

—
Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 06.01.2009

Ordre du jour

1. Cession de parts sociales.

Madame Kayser-Hupperich Michelle a mis à disposition ses parts dans la société.

L'assemblée accepte la décision de Madame Kayser-Hupperich.

Monsieur Romain Beaumet, chef de cuisine, rachète les parts de Madame Kayser-Hupperich avec effet immédiat.

Plus de point ne figurant sur l'ordre du jour l'assemblée à été clause

Tous les associés étaient présent à l'assemblée générale extraordinaire.

Claude Kayser

Président de l'assemblée

Référence de publication: 2009010967/4143/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06129. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Morgan Stanley Private Equity Holdings Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.443.100,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.097.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Pour Morgan Stanley Private Equity Holdings Lux S.à.r.l.

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009010982/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05021. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Carmel Capital IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.681.400,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.152.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011015/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03989. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Five Stars Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.465.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.
Pour FIVE STARS REAL ESTATE S.A.
Signature

Référence de publication: 2009010953/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09361. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Freeman Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 65.789.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.
Pour FREEMAN HOLDING S.A.
Signature

Référence de publication: 2009010954/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09347. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Mi-Doux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.382.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.
Pour MI-DOUX S.A.
Signature

Référence de publication: 2009010956/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09342. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Concordia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 53.059.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009010947/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10142. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

TPG Biotech JP (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.731,10.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.009.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

there appeared Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder on behalf of TPG Biotechnology Partners II, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4030879, acting through its general partner TPG Biotechnology GenPar II, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware registered with the Secretary of State of Delaware under number 4030882, acting in turn through its general partner TPG Biotech Advisors II, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of Delaware and registered with the Secretary of State of Delaware under number 4025351, each with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801,

being the sole shareholder of "TPG Biotech JP (Lux) S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on 14th of April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 1220 of May 20, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company, so that the decision can validly be taken by it on the item on the agenda.

2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:

- Change of the denomination of the issued share capital of the Company from Euro to US dollars; amendment of nominal value from one Euro (€ 1) to one USD cent (US \$ 0.01); conversion of the current issued share capital of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) into USD (rounded to the second decimal) at the EUR/USD exchange rate published by www.oanda.com on the day prior to the date of the deed recording the sole shareholder decision with the present agenda, represented by the relevant number of shares of a nominal value of one USD cent (US \$ 0.01); consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

Consequently the following resolution has been passed:

Sole resolution

The sole shareholder resolved to change the denomination of the issued share capital of the Company from Euro to dollars of the United States of America ("USD") by amending the nominal value per share from one Euro (€ 1) to one USD cent (US \$ 0.01) and converting the current issued share capital of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) into sixteen thousand seven hundred thirty-one USD and ten cents (US \$ 16,731.10) at the exchange rate of 1.33901 being the EUR/USD conversion rate published by www.oanda.com on 14th December 2008. The issued share capital is thus set at sixteen thousand seven hundred thirty-one USD and ten cents (US \$ 16,731.10), represented by one million six hundred seventy three thousand one hundred and ten (1,673,110) shares of a nominal value of one USD cent (US \$ 0.01) and is entirely held by the sole shareholder.

Consequential to the preceding, the sole shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at sixteen thousand seven hundred thirty-one dollars of the United States of America and ten cents (USD16,731.10) divided into one million six hundred seventy three thousand one hundred and ten (1,673,110) shares with a par value of one US cent (USD 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. Any available share premium shall be fully distributable".

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinzième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg en qualité de fondé de pouvoir de TPG Biotechnology Partners II, L.P., une limited partnership constituée sous le droit du Delaware, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4030879, agissant par l'intermédiaire de son general partner TPG Biotechnology GenPar II, L.P., une limited partnership constituée sous le droit du Delaware, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4030882, agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner TPG Biotech Advisors II, L.L.C., une limited liability company constituée sous le droit du Delaware, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4025351, chacune ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801,

étant l'associé unique de "TPG Biotech JP (Lux) S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 1220 du 20 mai 2008.

Ladite procuration, signée ne varietur par le fondé de pouvoir de la personne comparante et par le notaire soussigné, restera attachée au présent acte afin d'être enregistrés ensemble auprès des autorités d'enregistrement.

La comparante déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte qu'une résolution peut valablement être prise par lui sur le point à l'ordre du jour.

2. Le point à l'ordre du jour sur lequel une résolution doit être prise est le suivant:

- Changement de la devise d'expression du capital social émis de la Société de Euro en US dollars; modification de la valeur nominale d'un Euro (€ 1) à un USD cent (US \$ 0,01); conversion du capital social émis actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) en USD (arrondi au deuxième décimal) au taux de conversion EUR/USD publié par www.oanda.com à la date précédant la date de l'acte constatant la décision de l'associé unique avec l'agenda présent, représenté par le nombre utile de parts sociales d'une valeur nominale d'un USD cent (US \$ 0,01); modification subséquente de l'article 5 des statuts.

En conséquence, la résolution suivante a été prise:

Résolution unique

Il est décidé de changer la devise d'expression du capital social émis de la Société de Euro en dollars des Etats-Unis d'Amérique ("USD"), en modifiant la valeur nominale par part sociale d'un Euro (€ 1) à un USD cent (US \$ 0,01) et en convertissant le capital social émis actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) en seize mille sept cent trente-et-un USD et dix cents (US \$ 16.731,10) au taux de conversion de 1,33901 étant le taux de conversion EUR/USD publié par www.oanda.com le 14 décembre 2008. Le capital social émis est donc fixé à seize mille sept cent trente-et-un USD et dix cents (US \$ 16.731,10) représenté par un million six cent soixante treize mille cent dix (1.673.110) parts sociales d'une valeur nominale d'un USD cent (US \$ 0,01) entièrement détenu par l'associé unique.

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à seize mille sept cent trente-et-un dollars des Etats-Unis d'Amérique ("USD") et dix cents (US \$ 16.731,10) divisé en un million six cent soixante treize mille cent dix (1.673.110) parts sociales d'une valeur nominale d'un US cent (US \$ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable".

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52480. Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009011392/242/109.

(090010473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Estatinvest AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 129.234.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009010933/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10136. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Redwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 94.874.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REDWOOD S.A.

I. SCHUL / A. GRAZIANO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009010985/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02035. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Boston Mere Property Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 100.225.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS S.A.

I. SCHUL / J.-F. DETAILLE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009010987/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05054. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

BS Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.915.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

BS Investment Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2009010995/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01800. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Sirona Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.373.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 18 décembre 2008

A/ Les Actionnaires ont décidé de révoquer Madame Catherine Koch en tant qu'administrateur B avec effet au 25 Août 2008.

Les Actionnaires ont décidé de nommer comme administrateur B avec effet au 25 Août 2008 et pour une durée indéterminée:

- Madame Sandrine van Waveren, née le 18 août 1971 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;

De telle sorte que le conseil d'administration se présente désormais comme suit:

- Monsieur Timothy Sullivan, ayant son adresse professionnelle au Madison Dearborn Partners, Three First National Plaza, Suite 3800, Chicago, Illinois 60602 (Etats-Unis d'Amérique), administrateur A;

- Monsieur Nicolas Alexos, ayant son adresse professionnelle au Madison Dearborn Partners, Three First National Plaza, Suite 3800, Chicago, Illinois 60602 (Etats-Unis d'Amérique), administrateur A;

- Monsieur Michel Raffoul, ayant son adresse professionnelle au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), administrateur B;

- Madame Sandrine van Waveren, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), administrateur B

B/ Les Actionnaires ont décidé de transférer le siège social de la Société du 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009010994/795/33.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04682. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

MSPE Metro Investors Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.076.950,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 120.467.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Pour MSPE Metro Investors Lux Sàrl

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009010983/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05019. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Forbel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.922.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009010980/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05185. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Forbel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.922.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009010979/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05181. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 80.712.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009010997/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00957. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Ernst & Young Management, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 88.089.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of December

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary public, residing in Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ERNST & YOUNG MANAGEMENT, société anonyme, having its registered office at 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 88.089, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, dated June 28, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1337 of September 14, 2002, which articles of association have been amended by a deed of the undersigned notary dated November 9, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 568 of April 10, 2007 (the "Company").

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

I. The Chairman declared and requested the notary to act that the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary. Said list as well as the proxies will be registered with the present deed.

II. As it appears from said attendance list, the 310 (three hundred and ten) shares in circulation representing 100% of the share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the Agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

I. Amendment of article 3 of the articles of association of the Company to give it the following content

The Company's object is the management of entities belonging to the same Group the company belongs itself, as well as the execution of any tax, economic and financial expertise, any mandate regarding technical, administrative or commercial organization, as well as any activities directly linked to the professions of tax, economic, financial or organizational advisor. The Company may invest in participations in any company exercising similar or complementary activities.

Generally, the Company may exercise any operation it deems useful for the realization and development of its object. The above enumeration must be interpreted in the most extensive manner.

The Company may further carry out any commercial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

II. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to amend article 3 of the articles of association of the Company to give it the following content:

"The Company's object is the management of entities belonging to the same Group the company belongs itself, as well as the execution of any tax, economic and financial expertise, any mandate regarding technical, administrative or commercial organization, as well as any activities directly linked to the professions of tax, economic, financial or organizational advisor. The Company may invest in participations in any company exercising similar or complementary activities.

Generally, the Company may exercise any operation it deems useful for the realization and development of its object. The above enumeration must be interpreted in the most extensive manner.

The Company may further carry out any commercial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ERNST & YOUNG MANAGEMENT, ayant son siège social à 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.089, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2002, par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1.337 du 14 septembre 2002; dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 9 novembre 2006 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 568 du 10 avril 2007 ("la Société").

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II.- Il appert de cette liste de présence que trois cent dix (310) actions représentant 100% du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

I. Modification de l'article 3 des statuts de la société qui dorénavant se lit comme suit:

La société a pour objet la gestion de sociétés appartenant au même groupe qu'elle, l'exécution de toutes expertises fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert-comptable, fiscal, économique et financier ou à celle de conseil en organisation. La société pourra prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

D'une manière générale, la société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

II. Divers

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la gestion de sociétés appartenant au même groupe qu'elle, l'exécution de toutes expertises fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert-comptable, fiscal, économique et financier ou à celle de conseil en organisation. La société pourra prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

D'une manière générale, la société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.000.- (mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52653. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009011448/242/118.

(090010553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.